



RÈGLEMENT INTÉRIEUR MAISON DES LETCHIS- Direction MAYDIA

Objet:

Le présent règlement a pour objet d'assurer les meilleures conditions de vie dans la colocation.

Contacts : **Katy VALGRESY**, 0692 60 38 43
Annise PALONIER, 0692 74 64 42

Organisation de l'espace de colocation

Sont considérées comme parties communes dans la colocation :

La cuisine / les salles de bain / les toilettes/ le salon / la salle à manger/ la terrasse.

Sont considérées comme parties privatives les chambres.

Usage des espaces de colocation

Les colocataires doivent respecter l'usage de chaque partie.

- 1/ Utilisation en temps égal par tous les colocataires des espaces
- 2/ Respect des contraintes horaires des autres.

Repas, boisson,

Il est interdit de prendre ses repas dans les chambres.

Les locataires sont tenus de prendre leurs repas dans les locaux aménagés à cet effet.

Alcool, stupéfiant

Il est interdit de posséder, consommer ou trafiquer des stupéfiants ou d'alcool. La consommation de drogue au sein de la colocation constitue une faute justifiant l'exclusion.

Propriété et usage des équipements et biens

Un état des lieux se fera à l'entrée et à la sortie du colocataire.

Les biens et équipements de la colocation sont mis à la disposition de tous les colocataires à condition :

- d'en faire un bon usage ;
- ne les détériorent pas ;
- ne les détournent pas de leur usage ;
- ne s'en emparent pas à titre personnel;
- les laisser dans les parties communes.

Visites

Afin de ne pas nuire à la tranquillité des autres colocataires, les visites ne sont pas autorisées de : **22h à 6h.**

Les visiteurs accèdent aux espaces de colocation et ne sont pas autorisés à pénétrer dans les chambres.

Vigilances

Il est demandé aux locataires de rester vigilants quant aux entrées et sorties.

Le personnel de la dialyse intervenant au sein de la maison doit être identifié par un badge.

Fait à Sainte clotilde le 07/11/2024

SAS MAYDIA

127 route du Bois de Nêles - BP 105
97492 SAINTE-CLOTILDE Cedex
Tél. : 0262 52 83 72 - Fax : 0262 52 63 73
Siret : 507 819 753 00025

Mme Jeanne LOYHER
Directrice Générales des Sociétés de dialyse REUNION/MAYOTTE